

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Délibération n° DB 2025-009

Date de la convocation : 12/02/2025

Membres en exercice : 24

Membres présents : 14

Membres votants : 17

Le vingt février deux mille vingt-cinq, le Bureau communautaire, dûment convoqué, s'est réuni au Salon d'honneur de l'Hôtel de ville de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : Mmes Danielle ANDREY, Valentine DION, Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, et MM Tony BESANCON, Roland CANIVENQ, Dominique DANNEAUX, Bruno DAUPHY, Vincent FLEURY, Pierre LAURENT-CHAUVET, Désiré NANJI, Gérald LORFEUVRE, Christophe MANCEAUX, René SALEZ et Benoît SINGLIT.

Représentés : Mme Françoise PAYEN donne pouvoir de vote à M. Nadège LAMPSON-GUEILLIOT, M. Michel MEIS donne pouvoir de vote à M. Pierre LAURENT CHAUVET, M. Jean-Pol RICHELET donne pouvoir à M. Bruno DAUPHY.

Secrétaire de séance : Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT

OBJET : DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES : ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA VILLE DE VOUZIERS

Vu la délibération n°DC2024/091 modifiant la définition de l'intérêt communautaire pour la compétence facultative action sociale : soutien aux projets pédagogiques portés par les SIVU/SIVOM/Commune ;

Vu la délibération n°DC2023/38 du Conseil communautaire du 4 avril 2023 validant le principe de soutien financier des actions pédagogiques dans la limite de 50% du montant du projet ;

Vu la délibération n°2025/008 du 04/02/2025 de la Ville de Vouziers décidant de la participation financière pour un montant de 2791.01€ pour les activités pédagogiques des enfants du pôle scolaire ;

Vu la demande de subvention déposée par la Ville de Vouziers pour différents projets pédagogiques,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- D'attribuer une subvention à la Ville de Vouziers de 1395.50 euros pour les projets pédagogiques réalisés en 2024,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce projet.

La secrétaire de séance,

Nadège LAMPSON-GUEILLIOT



Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le **11 MARS 2025**
et de sa publication ou notification le **11 MARS 2025**